DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

1er FEVRIER 2018

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 2 février 2018
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 2 février 2018
et qu'il est donc exécutoire.

Le 2 février 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix huit, le 1er février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 25 janvier deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PRIOUX, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Madame MEUNIER, Monsieur PAQUERIT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur VILLEFAILLEAU à Monsieur PERICARD
Monsieur COUTANT à Monsieur BATTISTELLI
Madame DUMONT à Madame GOMMIER
Monsieur LEVEQUE à Madame SILLY

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame NASRI

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20180201-18-A-12-DE
Date de télétransmission : 02/02/2018
Date de réception préfecture : 02/02/2018

N° DE DOSSIER : 18 A 12

OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Malgré le contexte très contraint et de grande incertitude, la Ville de Saint-Germain-en-Laye affirme sa volonté et son engagement de ne pas exercer un accroissement de la pression fiscale sur les Saint-germanois.

C'est grâce à la gestion optimisée et maitrisée des finances (baisse des dépenses de fonctionnement votée au budget 2018 pour la 3ème année consécutive), que la Ville choisit, à nouveau, de maintenir en 2018 l'ensemble des taux d'imposition des taxes directes locales des particuliers au niveau de ceux de 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour l'année 2018 les taux votés en 2017.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITE, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE (procuration à Madame SILLY), Madame SILLY s'abstenant,

MAINTIENT pour l'année 2018 le taux des taxes directes locales, soit :

- taxe d'habitation : 12,48 %,
- taxe foncier bâti : 9,97 %,
- taxe foncier non bâti : 41,03 %.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye